

Rapport N° 185 concernant le postulat de Monsieur Patrick Buchs concernant les chicaneries des Plantaz.

La commission s'est réunie le 14 décembre 2010. Elle était composée de Mesdames M. Guignet, A. Morisod, N. Wuichet et de Messieurs P. Buchs, J.- François Fuglister et de J.- Pierre Vuille (président & rapporteur). Mme C. Immink était excusée.

Elle remercie Madame la Municipale E. Ruey-Ray ainsi que Monsieur le Commissaire P. Seiler, chef de la police municipale et Monsieur C. Gilgen lieutenant et adjoint au chef de la police pour leurs explications.

Préambule

Le postulat a été déposé par M. P. Buchs suite à une pétition rédigée par Monsieur P.-Marc Iseli, Président du syndicat SEV et co-signée par des chauffeurs de bus des Transport Public Nyonnais (TPN). Si il n'y a eu, à notre connaissance depuis 1998, qu'un accrochage entre un bus et une voiture depuis la mise en place de ces places de stationnement alterné, il y a eu un nombre incalculable de freinages brusques d'urgence qui peuvent être dangereux pour les passagers des véhicules surtout ceux des bus.

Observations

Ces places de parc de chaque côté de la route installées en chicanes alternées sont aussi prévues pour ralentir la vitesse des véhicules. Vu les constats de la police, cette dernière fonction ne remplit pas son rôle. Des essais de réglementation à 30km/h sont d'ailleurs prévus. Certains commissaires riverains de cette rue ont apporté plusieurs observations dont certaines reprises dans le rapport municipal:

- les véhicules qui empruntent cette rue le font à des vitesses élevées.
- Les bus ont un horaire très serré et contraignant pour les chauffeurs
- Certains véhicules venant du chemin d'Oulteret ont pris l'habitude de passer par cette rue pour éviter les feux tricolores du croisement Eules/Oulteret/St-Cergue (transformé depuis en giratoire)

Changements

Suite au dépôt de ce postulat la police municipale a rencontré les TPN le 15 octobre dernier. Il convient de noter que les TPN ne s'étaient jamais adressés à la police pour ce problème. Une place de parc a été déplacée de l'autre côté de la route, un plot a été reculé dans l'emplacement gagné et ainsi le vœu exprimé dans le postulat est réalisé.

Conclusion

Les chauffeurs des TPN, la police, et le postulant étant satisfaits des changements effectués, les "chicaneries des Plantaz " sont redevenues des chicanes. La commission est satisfaite de la rapide exécution de ces travaux.

Au vu de ce qui précède, la Commission unanime vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante:

Le Conseil Communal de Nyon

- Vu** le rapport municipal N° 185 concernant la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Patrick Buchs déposé le 31 mai 2010 et intitulé "Les chicaneries des Plantaz".
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet.
- Attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.
- décide :** de prendre acte du rapport municipal N° 185 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Patrick Buchs déposé le 31 mai 2010 et intitulé "Les chicaneries des Plantaz".

Nyon, le 7 janvier 2011

La commission:

Buchs Patrick
Fuglister J.-François
Immink Cinzia
Guignet Mireille
Morisod Anne
Vuille Jean-Pierre (Président & rapporteur)
Wuichet Nelly